

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2019

ETAIENT PRESENTS : CETTIER Patrick, DESESTRET Mireille, PASSAS Jean-Claude, BLANC David, BALTHAZARD Isabelle, BILLON Pascale, BUTAUD Josette, CHAPOUTIER Nicolas, DESBOS Marie-Chantal, MARTIN Laurence,

ABSENTS EXCUSES : NURY Yvan, ENGELVIN Danielle, LASANCE Marion LUBAC, Jean-François, PEYROT Alain

Le PV du 23 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

Révision des loyers des logements conventionnés

Le conseil décide d'augmenter les loyers de ces logements de 1% au 1^{er} août 2019 au lieu de 1,74 % correspondant à l'indice de référence. Les charges sont réajustées en décembre.

Le loyer des logements de la Maison Blachon sera de 401 € + charges 20 €.

Les loyers de la Maison Daru seront les suivants :

Logement N° 1 = 544 € + charges 110 €

Logement N° 2 = 353 € + charges 70 €

Logement N° 3 = 504 € + charges 110 €

Logement N° 4 = 614 € + charges 110 €

Travaux de voirie 2019

Une consultation a été faite pour les travaux de voirie 2019.

Une seule offre a été reçue, EVTP pour un montant H.T. de 75 839,50 €.

Cette offre est acceptée, le conseil autorise le maire à signer le marché.

Contrat entretien cloches

Des travaux de sécurisation des cloches ont été réalisés en 2017. Monsieur le Maire propose de signer un contrat d'entretien avec la société qui a réalisé les travaux, PACCARD Fonderie, pour un montant de 230 € H.T. pour une durée de 4 ans. Ce montant est révisable chaque année en fonction du dernier indice publié par l'INSEE selon la formule mentionnée dans le contrat.

Accord du conseil.

Révision du tarif de la garderie et de la cantine

Pas de changement pour le tarif de la garderie qui est de 0.47 € le quart d'heure.

La société SHCB de St Quentin Fallavier qui livre les repas à la cantine augmente son tarif au 1^{er} septembre 2019. Le prix du repas est actuellement de 4,40 €. A compter du 1^{er} septembre 2019, le prix du repas de la cantine est fixé à 4,44 € et à 1,28 € pour les enfants allergiques qui apportent leur repas après avoir fourni un PAI.

Règlement intérieur des temps périscolaires

Il est proposé de modifier l'article 5 du règlement intérieur des temps périscolaires : Attitude et comportement des enfants. Le conseil approuve cette modification, le règlement sera envoyé à chaque famille avec les fiches d'inscription et de renseignements.

Divers

Monsieur le Maire indique qu'il a assisté à l'Assemblée Générale des Loups de la Croix et fait part aux délégués du Syndicat Intercommunal d'Équipement Sportif du Plateau des difficultés que les dirigeants de cette association rencontrent pour avoir des informations ou rencontre avec le SIESP.

Des devis vont être demandés pour l'aménagement de la salle mise à disposition des jeunes (électricité, menuiseries, isolation, WC et sanitaires). Le montant des travaux est estimé à 35 000 €. La commission « Aménagement village » devra se réunir pour en débattre.

Il reste un terrain constructible de 1270 m² limitrophe de la Résidence des Agrèves appartenant à la commune. Ce terrain grevé de servitude d'assainissement pourrait être proposé à la vente au prix de 35 000 €.

Mireille Desestret fait le compte rendu du dernier conseil d'école. Les effectifs devraient être stables.